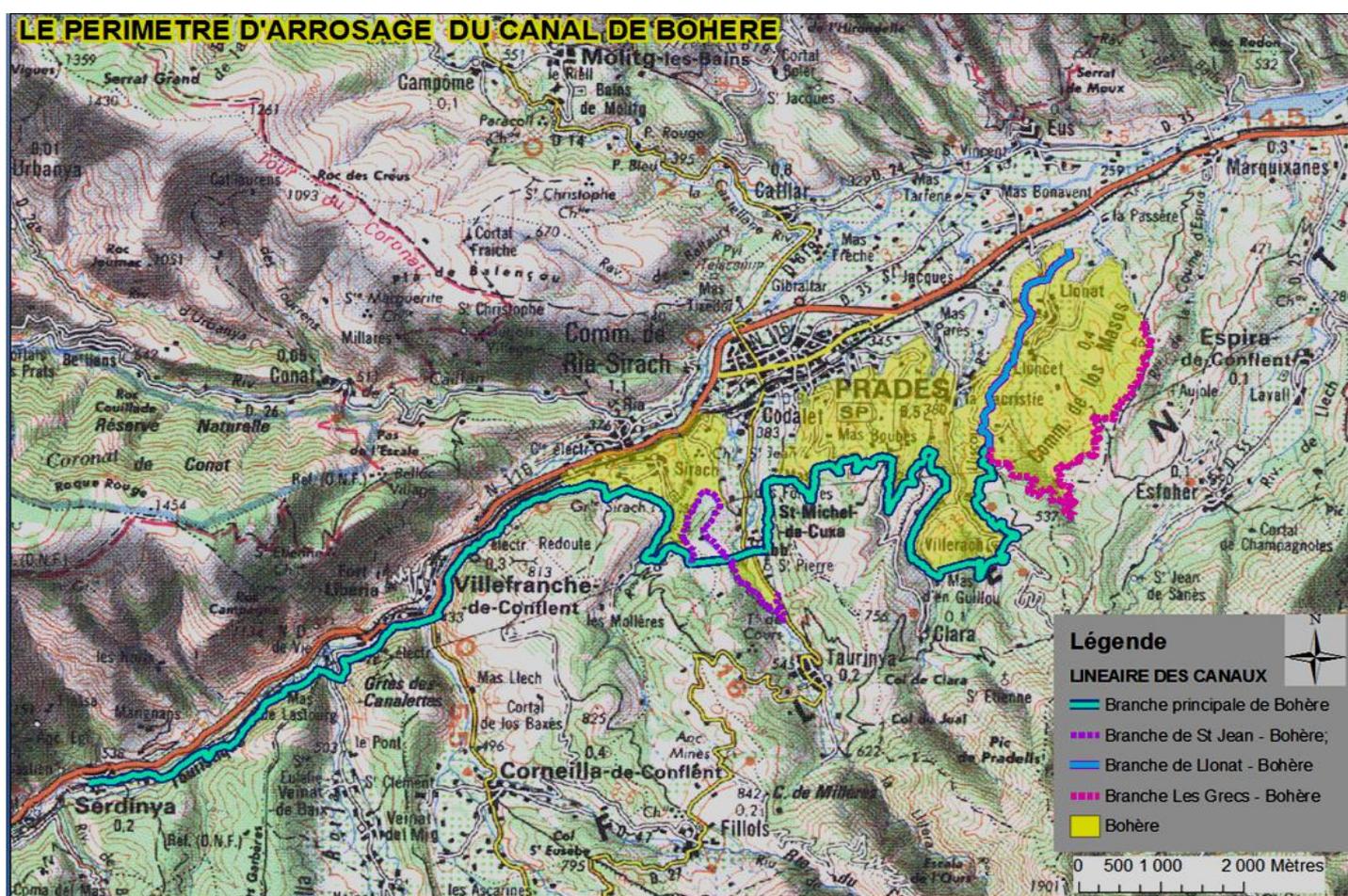


Madame, Monsieur, cher(e)s adhérent(e)s,

Beaucoup d'entre vous ont été surpris par l'augmentation appliquée à la taxe à l'hectare et au forfait.
Voici des explications complémentaires à notre envoi de la taxe exceptionnelle !

Historique :

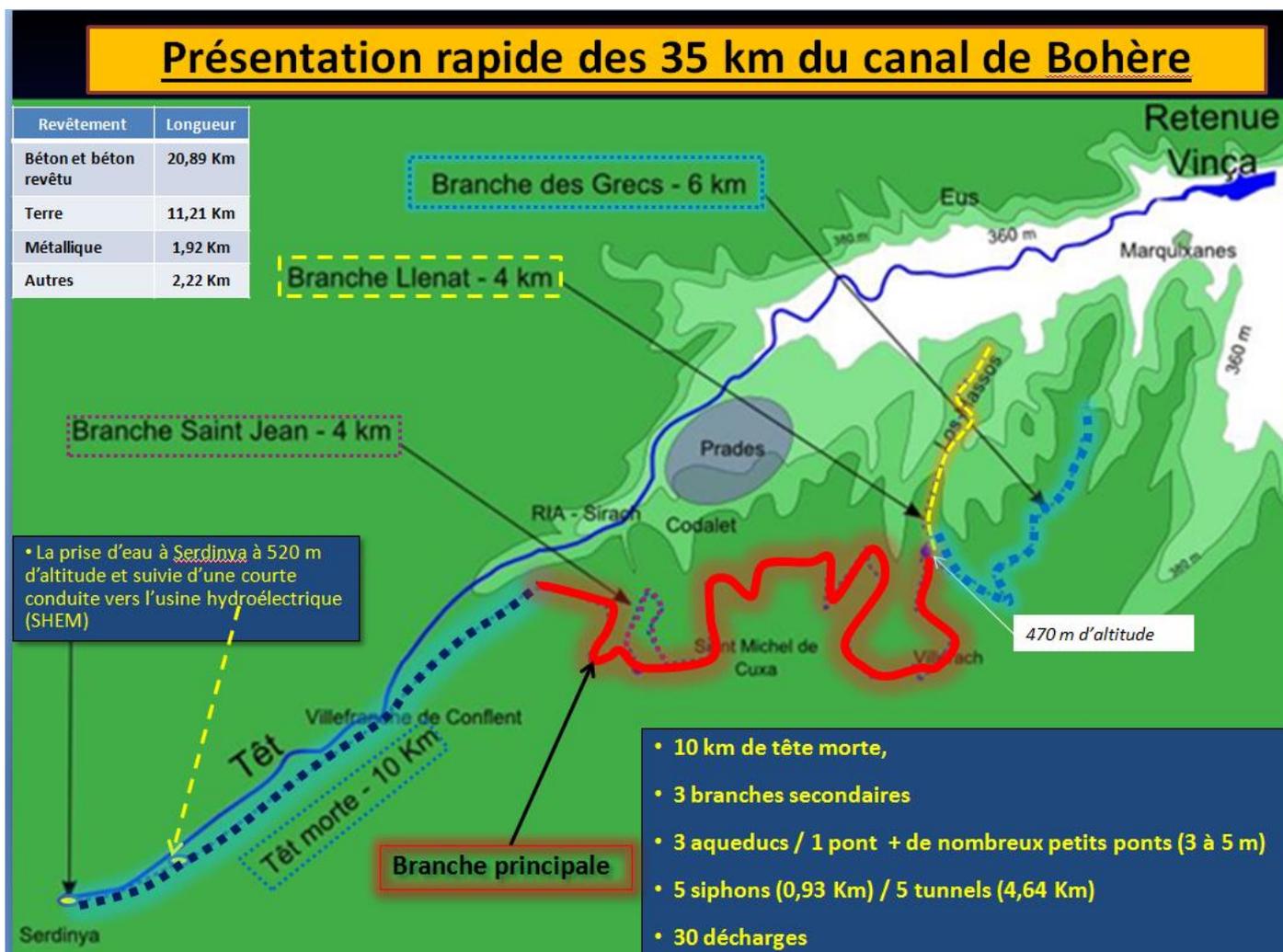
Il faut retenir que ce canal d'irrigation, qui appartient à ces grands travaux qui ont préoccupé les populations paysannes du Roussillon depuis des millénaires, demeure l'un des plus importants tant par sa longueur que par les surfaces irriguées : depuis sa prise d'eau à Serdinya, il se développe, sur 42 km à flanc de falaises et de coteaux sur la rive droite de la Têt et irrigue environ 700 hectares avec un débit autorisé de 740 litres/seconde ou 2660 m3/heure.



C'est sur la demande des Maires des Communes de Clara et Villerach, Codalet, Los Masos, Prades, Ria et Sirach, **en date du 7 avril 1859, que le 14 mars 1863**, après études et enquête publique, Napoléon signa le décret impérial constituant l'Association Syndicale des propriétaires intéressés au projet du Canal de Bohère, et le déclarant d'utilité publique.

Voilà que naît l'Association Syndicale « **Société du Canal de Bohère** » dans le but d'établir et d'exploiter un canal destiné à arroser, au moyen des eaux dérivées de la Têt, les territoires de Clara et Villerach, Codalet, Los Masos, Prades, Ria et Sirach.

Les premiers travaux commencèrent dès 1864 et le **21 juin 1881**, Auguste MAS Ingénieur, alors président du Syndicat, écrit au Préfet des PO pour indiquer « ...que le canal en entier et ses rigoles secondaires étaient achevés », après mille péripéties et plus de 2 millions de Francs de dépenses (équivalant à plus de 8 millions €).



Il s'agit donc d'un ouvrage conçu et réalisé avec les techniques connues à la fin du XIX siècle, d'accès difficile en de nombreux secteurs, avec de nombreuses zones d'éboulements de falaises et/ou de glissements de terrain et souvent peu étanches...

Ainsi comme la moitié des eaux captées à Serdinya disparaissaient avant Sirach sur les 15 km de tête morte, des travaux d'un montant minimal de 64.000 Francs de l'époque s'avèrent indispensables dès les années 1920 pour permettre l'arrosage des terres après Prades.

Face à l'incapacité de mobiliser une telle somme, le 13 juillet 1932, sur la requête de 233 tenanciers du Canal de Bohère demandant le changement de statut et la réorganisation de la gestion courante du canal, un **Décret Présidentiel** approuve la subrogation d'un syndicat de communes aux droits et obligations de l'Association des propriétaires arrosant.

Ce Syndicat Intercommunal réunit les communes de Clara-Villerach, Codalet, Los Masos, Prades et Ria-Sirach et prend le nom de « Syndicat Intercommunal du canal de Bohère ».

Depuis lors, 7 membres siègent au sein du conseil syndical, désignés par le conseil municipal de chaque commune membre parmi les conseillers municipaux, à savoir :

- Clara-Villerach = 1 titulaire et 1 suppléant
- Codalet = 1 titulaire et 1 suppléant
- Los-Masos = 2 titulaires et 1 suppléant
- Prades = 2 titulaires et 1 suppléant
- Ria-Sirach = 1 titulaire et 1 suppléant

Le syndicat fonctionne ainsi avec un nombre restreint de délégués communaux volontaires et bénévoles...

II. Le canal de Bohère reste un ouvrage audacieux mais fragile qui a demandé de gros travaux de maintenance (94 millions de Francs équivalant à plus de 7 millions € ont été investis) entre 1933 et 1975 !)



Le pont siphon de Villefranche en construction le 2/09/1933

Ainsi, plus de 805 200 Francs (soit l'équivalent aujourd'hui de 500 000 € !) de travaux ont pu être réalisés par le Syndicat entre 1932 et le début des années 40 (dont le seuil de Serdinya, les siphons de Fuilla en 1935 et de Villefranche en 1933, les réparations des tunnels de Villefranche et les travaux d'étanchéité de la vallée de Taurinya...) avec 1/3 de financement du Ministère de l'Agriculture, 1/3 par le Département et 1/3 par l'emprunt), ce qui conduisit à fixer la redevance par de 1Franc /are en 1933 (soit l'équivalent de 750 € /ha).

- Suivis de 570.000 Francs de travaux soit l'équivalent aujourd'hui de 240.000 € de grosses réparations furent engagés après la crue du 17 et 18 octobre 1940,
- Suivis de plus de 49.245 .000 Francs soit l'équivalent aujourd'hui de 1.437 millions €, pour le percement du tunnel et le siphon à la hauteur de St Michel de Cuxa au début des années 1950,
- Puis des gros travaux de réparation d'un montant de 5.000.0000 Francs, soit l'équivalent aujourd'hui de 860.000 €, furent engagés à Prades et la branche des Grecs ou Dardenne à Los Masos après les orages de février et septembre 1959

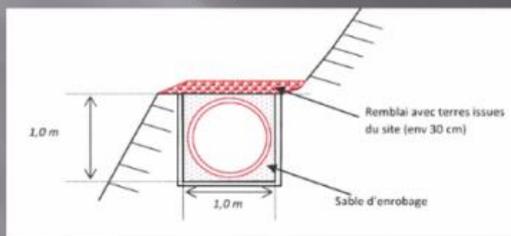
Ce sont donc des travaux d'un montant équivalant aujourd'hui à plus 7 millions d'euros qui furent engagés par "nos anciens" tout au long du XX° siècle.

- Et tout récemment, avant la tempête GLORIA, de septembre 2017 à février 2020, **de nouveaux travaux d'étanchéité de la tête morte** ont porté sur environ 2 km (a à d) et ont permis de colmater de 120 l/s à 150 l/s de fuites d'eau (de 15 à 20 % du volume d'eau d'entrée du canal) pour un montant de travaux de 1.343.000€ HT (1.612.000 € TTC) subventionnés à 80 %.

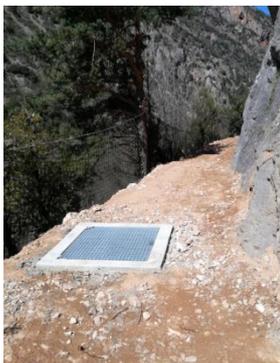
Les travaux d'étanchéité

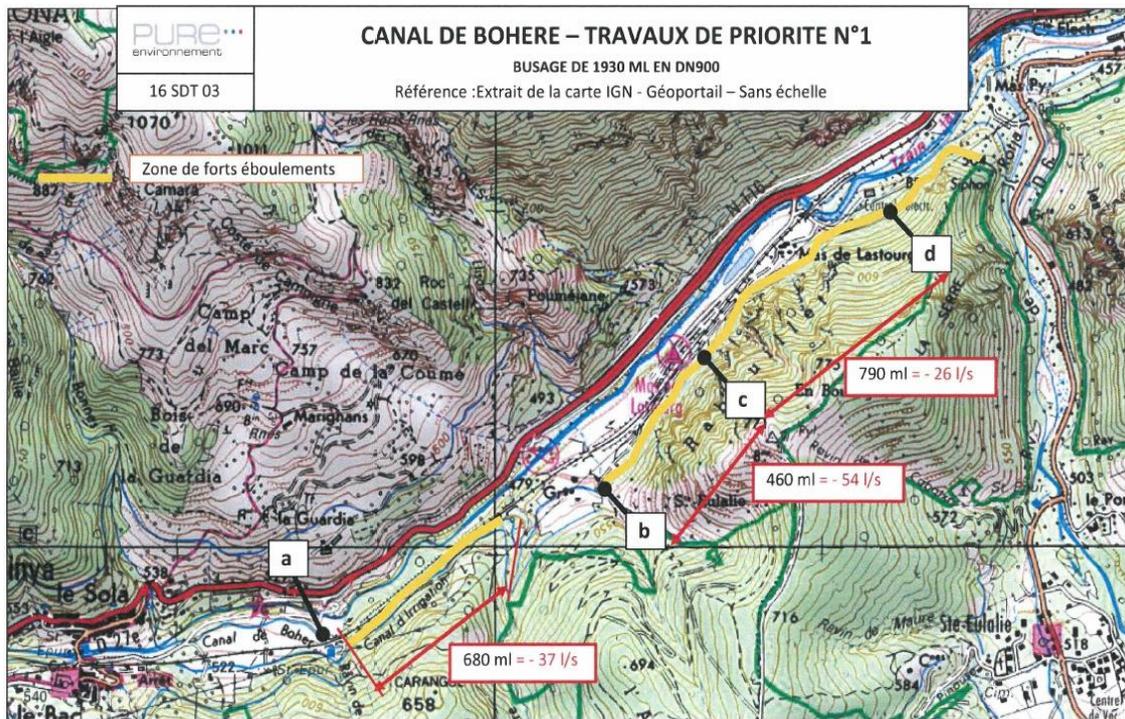
Canal de Bohère

- L'étanchéification par géosynthétiques -> n'a pas fait ces preuves
- L'étanchéification par rénovation des sections bétonnées + mise en place de dalle de couverture béton -> trop onéreux + manutention quasi impossible (problème d'accès)
- On a donc retenu une technique de busage par la pose d'une canalisation de diamètre adapté (< 900 mm)



Compte tenu des problèmes d'accès et des difficultés de manutention, les tuyaux seront posés dans le canal existant et donc devront être le plus léger possible ; aussi l'utilisation de canalisations en fonte et/ou béton est à écarter car trop lourdes. On utilisera des matériaux les plus légers possibles mais suffisamment résistants : le polyéthylène haute densité annelé (PEHD) et le PVC renforcé d'acier paraissent les matériaux les plus intéressants dans ce contexte.





Et, comme depuis plus de 70 ans, aucun autre « grands travaux » n'avait été engagé, il est probable que la tempête Gloria de janvier 2020, fut le révélateur des points faibles du canal qui restaient encore à traiter...



Pourquoi une augmentation ?

SYNDICAL INTERCOMMUNAL DU CANAL DE BOHERE

Evolution des principales dépenses et recettes de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
I. Dépenses de fonctionnement	94335	151415	125369	162567	178254	203127	232380
dont charges à caractère général	26338	51645	35738	34712	35546	33431	49559
dont charges de personnel	65506	94700	72445	73531	78229	81221	84400
dont autres charges de gestion courantes	1300	1500	12140	2606	2363	5870	2850
dont annulation de créances (ou redevances impayées)	0	0	10056	0	0	0	0
dont charges financières	135	1070	30	10192	15881	13159	30683
dont charges exceptionnelles (annulation de redevances)	0	2500	2881	3206	822	1540	3000
dont amortissements	1055	0	2332	38318	39300	40121	613388
dont déficit de fonctionnement reporté						27785	0
II. Recettes de fonctionnement	119299	120380	116077	116485	132747	227618	232400
Produits des services (redevances arrosants)	119291	118634	109003	110278	112543	194636	184904
dont occupation domaine public (SHEM)			5155	6208	6000	9997	
dont produits exceptionnels	0	1246	1912	392	0	0	0
dont prise en charge des intérêts d'emprunt par la CCConflent/Canigo					6424	6424	6424
dont amortissement des subventions					7316	16561	16581
dont report de fonctionnement de l'année précédente							24491
III. Solde	24964	-31035	-9292	-46082	-45507	24491	20

Le syndicat assume sur ses seules ressources, c'est à dire le rôle général des taxes d'arrosage, qui en 2020 s'élevait à 109.422,65 €, **les dépenses de fonctionnement** : charges générales, salaires des 2 gardes vannes, fournitures des petits travaux, entretien du parc de matériel, la taxe de l'Agence de l'Eau, et les intérêts d'emprunts, etc...)

A contrario, les dépenses d'investissements bénéficient généralement de subventions publiques. Ainsi, suite aux dégâts de la tempête Gloria, un montant de subventions de 2.472 millions € couvrant 100 % des travaux ont été réunies avec le concours de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la région Occitanie et du Département.

A la suite de quoi et afin de pouvoir remettre rapidement en état le canal et permettre aux irrigants de bénéficier de l'arrosage, une première tranche de travaux fut réalisée en urgence au premier semestre 2020 pour un coût de 691.920,67 € TTC auxquels s'ajoutent 21.278,27 € TTC de maîtrise d'œuvre, soit un total de dépenses de 713.198,94 € TTC.

Toutefois, il reste à la charge exclusive du syndicat la somme de 118.866,49 € TTC, à savoir les intérêts des prêts relais (il s'écoule souvent plusieurs années avant le versement de subventions), l'avance de TVA et la dotation aux amortissements.

Le rôle supplémentaire de la taxe exceptionnelle au montant forfaitaire de 82 € par adhérent émis au titre de l'année 2020 s'est élevé à un montant total de 87.576 €, couvrant en partie l'autofinancement des travaux d'urgence. La recette globale pour 2020 s'est donc élevée à 196.998,65 € (rôle général + rôle taxe exceptionnelle).

Comme nous vous l'avons précisé lors de l'envoi de la taxe exceptionnelle, l'estimation des dégâts causés par la tempête Gloria en janvier 2020 s'élève à 2.060 000 € HT soit 2.472.000 € TTC. Aussi, les travaux pour la remise en état des dégâts causés par cette tempête se poursuivront à compter de l'automne 2021 pour un montant de 1.750.000 € TTC.

Mais comme précédemment et malgré la subvention de 100 %, **il restera à la charge du syndicat de nombreuses charges de fonctionnement** (cf. tableau) dont :

- **les intérêts des prêts relais**, car il s'écoule souvent plusieurs années avant le versement des subvention (*ceci a généré une progression de + 30 000 € des charges financières depuis 2017*)
- **l'avance de TVA,**
- **la dotation aux amortissements** qui sont passés de 0 à 60.000 € depuis 2017)
- **la progression des charges à caractère général** est surtout le fait des taxes de l'Agence de l'Eau sur les 7 à 10 millions de m3 prélevés dans la Têt (qui sont passées de 9000 à 17 000 € entre 2015 et 2020 €/an)
- il est à noter toutefois que **les charges de personnel sont relativement stables ...**

De plus il faut souligner que depuis 2015 les recettes de fonctionnement (et donc les cotisations des arrosants) ne couvraient plus les dépenses de fonctionnement...

Enfin, indépendamment des dégâts causés par la tempête Gloria, il est bon de rappeler que le fonctionnement des 42 km de réseau du canal nécessite un entretien régulier par du personnel qualifié qui doit travailler en sécurité et en respectant les normes sociales en vigueur et ce avec un équipement professionnel et en appui du temps d'ingénierie de Bureau d'Etude Privé voire la nécessité de recourir aux services d'entreprises spécialisées pour les gros travaux de rénovation.

Pour rappel, cet ingéniering était jusqu'au début des années 2000, assuré gratuitement par les services techniques du ministère de l'Agriculture, (qui outre les arbitrages des litiges auparavant tenus par les tribunaux ordinaires, apportaient régulièrement le diagnostic, des propositions de travaux, puis leur contrôle et leur réception tout en mobilisant au préalable les subventions publiques nécessaires). Cela n'est plus le cas

aujourd'hui et **pour perdurer nos canaux doivent avoir les moyens d'assurer le plus indépendamment possible leurs besoins et leurs dépenses.**

La hausse du montant de la taxe d'arrosage répond donc à cette nécessité et place le montant du rôle du canal de Bohère dans la moyenne des canaux du même type dans le département.

Pour ces motifs le conseil syndical, par délibération du 04 avril 2021, a décidé l'augmentation du forfait et de la taxe à l'hectare.

Le rôle général 2021 s'élève donc à 171.313,58 € somme suffisante pour couvrir les dépenses.

Aujourd'hui, les liens sociaux autour de l'eau semblent de plus en plus faibles et les textes juridiques ont peu évolué.

L'extension périurbaine des villages modifie de plus en plus la physionomie du périmètre irrigué. Or, il est une règle qui s'impose à tous au plan national : toute parcelle incluse dans un périmètre syndical est tenue de verser la taxe syndicale au comptable de l'association, en l'occurrence le percepteur.

Le mouvement d'urbanisation du périmètre ne peut pas légalement retirer des ressources pour le maintien des infrastructures du périmètre.

Évidemment, ceci est progressivement contesté par les habitants des lotissements où des propriétaires des champs devenus bois.

Pour résoudre cette contestation, il faudrait réviser les « états matrice » du canal, autrement-dit ce que l'on a appelé successivement dans l'histoire « cartonade », « llevador » puis « rôle ». Cette opération assez lourde a été réalisée en 1997-1998. Cependant, il ne s'agissait que d'une actualisation des propriétaires et un reclassement des parcelles devenues urbaines.

Ainsi la question même des droits d'eau ou l'adaptation des tours d'eau aux nouvelles conditions techniques n'a pas été touchée et constitue toujours aujourd'hui un vaste problème pour le conseil syndical comme pour toutes les ASA...

Et pour finir, tout le monde craint de voir le patrimoine hydraulique disparaître. On peut s'en convaincre facilement quand on voit comment les Espagnols ont pu détruire le leur. La région catalane reste une des rares régions européennes qui a conservé son canevas d'aménagement médiéval.

Il en va donc de l'engagement de tous de sauver ce patrimoine, ce d'autant que dans un avenir très proche le changement climatique en réduisant drastiquement les surfaces agricoles nous conduira à reconsidérer la chance de disposer de tels ouvrages pour irriguer les meilleures terres du Conflent.

Espérant avoir répondu à vos questionnements,

Cordialement

Les élus du Syndicat Intercommunal du Canal de Bohère.

Date	Nature des travaux	Montant en Francs	Equivalent en €	Observations
1881	La construction du canal s'achève après avoir engagé plus de 2 millions de Francs depuis 1864	2 000 000	7 600 000	
1932	Grosses réparations engagées par l'ancien Syndicat en 1932	64 000	39588	
1933	Création du pont siphon de Villefranche et réparations des tunnels sous les Ambouillas	805 200	518259	Un projet de 809 000 Frs (520 704 €) de grosses réparations a été déposé au ministère de l'Agriculture et du Conseil général pour des demandes de subventions (1/3 chacun, le reste se fera par emprunt)
1933	Réparation du seuil à Serdinya	85 000	54709	
1933	Autres réparations urgentes (bâchages de la vallée de Taurinya)	50000	32182	
1934	Réparation du seuil à Serdinya	42 900	28779	
1934	Autres réparations urgentes (bâchages)	207100	138931	Taxe d'arrosage : 1 Franc/are (soit 725 €/ha pour le double entretien et 0,50 frs /are pour le simple)
1935	Réparation du seuil à Serdinya (détruit par la crue de 8-90mai 1935)	189 526	138877	
1935	Réparations sur la tête morte de Serdinya à la gare de Ria	189528	138879	
1938	Réparation du seuil à Serdinya (détruit par la crue de l'automne 1937)	145 000	78480	
1938	Réparations sur la tête morte (bâchage sur 800 ml)	150000	71445	
1939	Création du siphon de la vallée de Fuilla	600 000	267084	
1942	Suite à la crue de d'octobre 1940 et à celle d'avril 1942 -Réparations du seuil	150800	40351	demande d'une taxe exceptionnelle de 1000 Francs /ha (322 €)

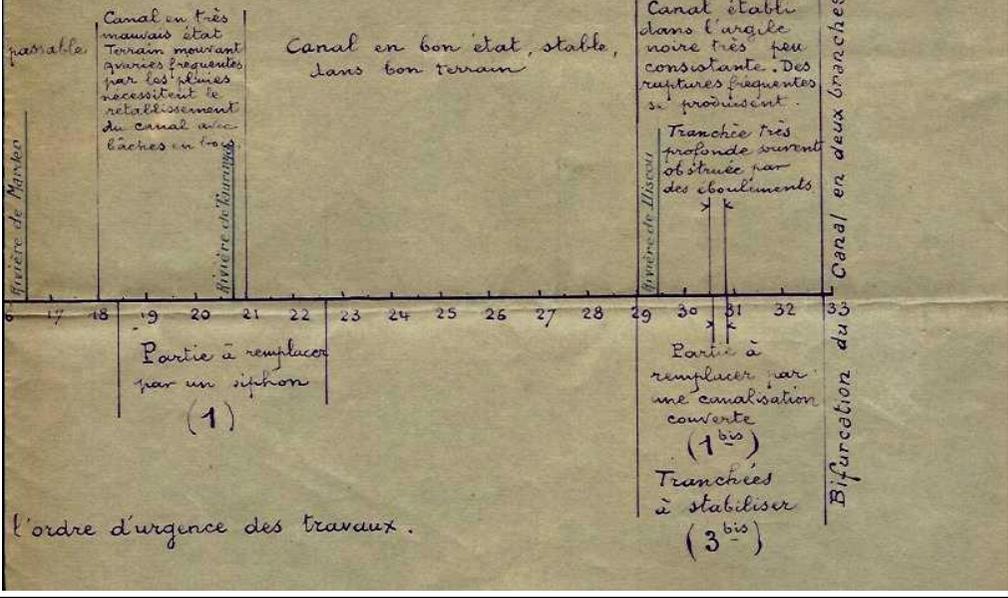
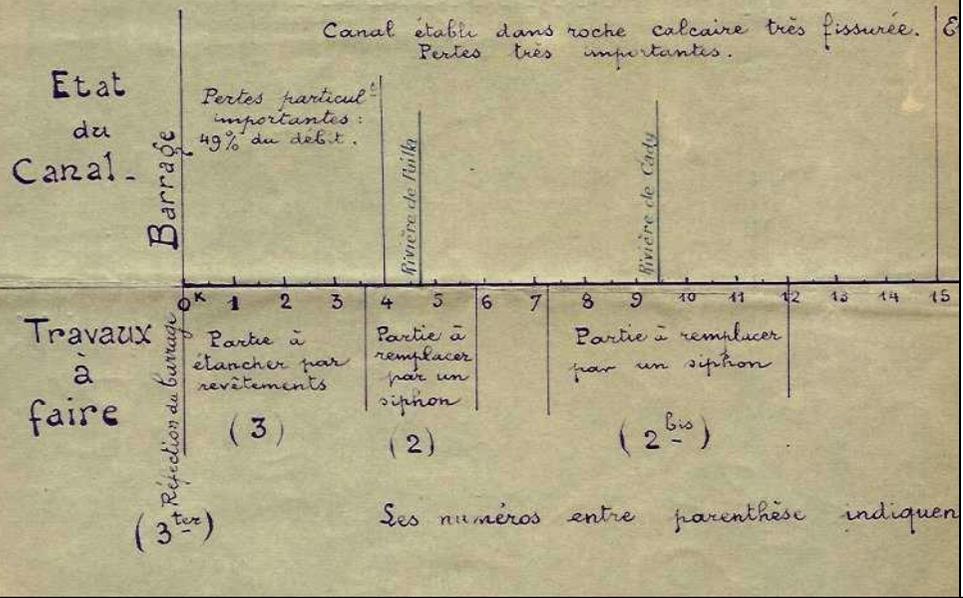
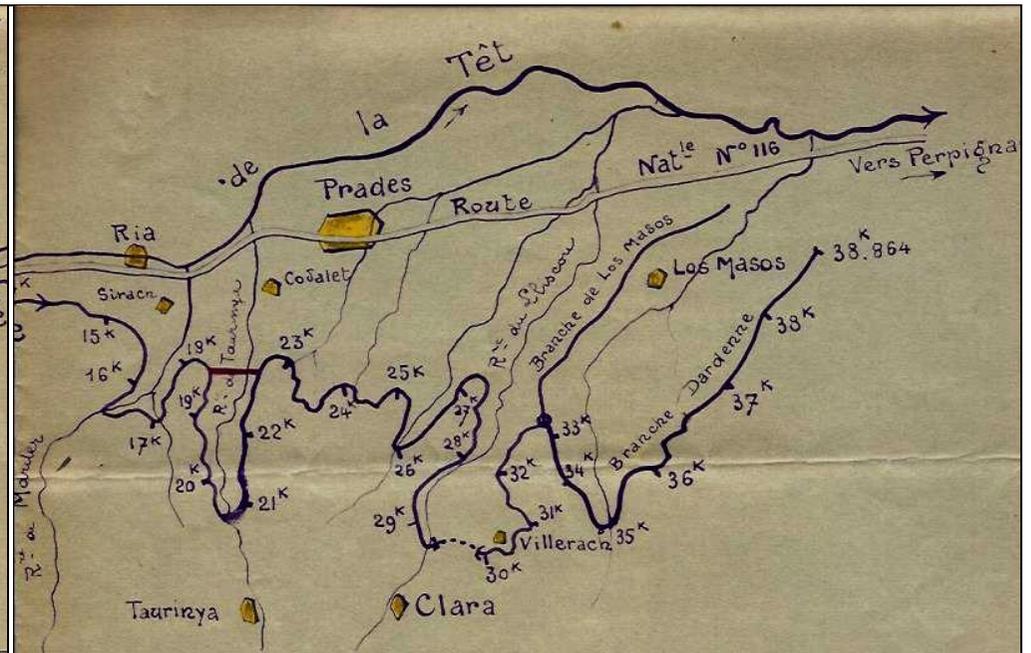
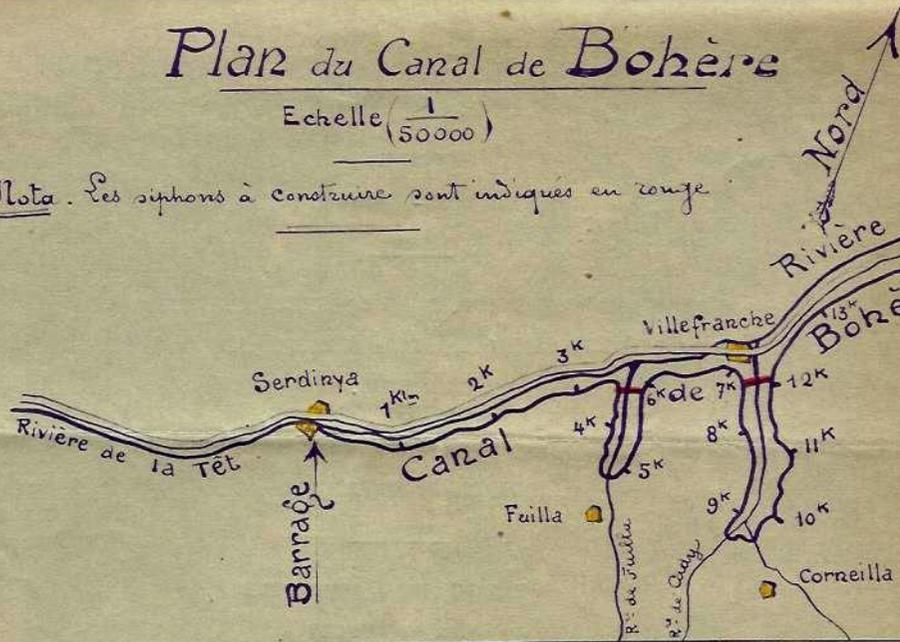
1942	Suite à la crue de d'octobre 1940 et à celle d'avril 1942 bâchage de la tête morte sur 2,2 km (km1,5 au km 3,7)	1976000	528738	Taxe d'arrosage 1,50 franc/are pour l'entretien et 3,50 franc /are pour l'arrosage (soit au total 1478 €/ha)
1942	Suite à la crue de d'octobre 1940 et à celle d'avril 1942 bâchage de la tête morte entre St Michel et l'aqueduc de la Llitera	1861000	497966	
1945	Bâchage entre le tunnel de Villefranche et la gare de Ria sur 2,8 km	4368000	518831	
1945	Autres réparations	693000	82315	
1946	Autres réparations	770000	59929	
1947	Bâchage sur 3 km et autres travaux	13888184	724547	
1949	Création du tunnel et su siphon de St Michel	49245000	1430075	
1952	Grosses réparations	177880	5166	
1955	Bâchage après le siphon de St Michel	4118612	83855	
1956	Entretien du canal	663360	12962	Les deux branches de LOS MASOS (Llonat et les Grecs sont intégrées comme branches principales du canal
1957	Entretien du canal	602522	9936	
1958	Entretien du canal	1686229	27806	
1958	Grosses réparations (inscrites au programme d'hydraulique agricole en 1954)	5000000	82450	
1959	Suites des grosses réparations (inscrites au programme d'hydraulique agricole en 1954)	5000000	77650	
1961	Grosses réparations dont la prise d'eau	10000	14508	
1962	Entretien du canal	9681	13400	
1963	Grosses réparations (suite inondations de 1959)	70000	92459	
1963	Entretien du canal	26000	34342	

1964	Grosses réparations (suite inondations de septembre 1963)	65000	83000	
1964	Entretien du canal	10000	12769	
1965	Grosses réparations (suite inondations d'octobre 1965)	70000	87211	
1967	Grosses réparations	119782	141461	
1968	Grosses réparations	23782	26874	Le Génie Rural propose une enveloppe de travaux de 250 000 F le SI le réduit à 150 000 F..! (+ projet de réfection des 2 branches de Los Masos)
1969	Grosses réparations suite aux inondations de novembre et décembre 1968 et de mars avril 1969	150000	159225	
1969	Entretien du canal	12000	12738	
1970	Grosses réparations	33360	33657	
1970	Suite des grosses réparations liées aux inondations de novembre et décembre 1968 et de mars avril 1969	87087	87861	
1970	Entretien du canal	12000	15323	
1971	Grosses réparations	8027	7663	
1971	Entretien du canal	19000	18139	
1974	Grosses réparations	49000	35479	
1974	Entretien du canal	49001	35480	
1975	Grosses réparations	55000	35631	
1975	Entretien du canal	28000	18140	
TOTAL		93 635 561	6 655 150	

Plan du Canal de Bohère

Echelle (1/50000)

Nota. Les siphons à construire sont indiqués en rouge



Le diagnostic et les projets en 1929 qui provoquèrent la mise en place du SI du Canal de Bohère